

Notice explicative Congé renon

Vous quittez votre logement ?



Vous devez :

- ① envoyer votre congé renon à La Sambrienne
- ② préparer votre déménagement et remettre le logement dans son état initial
- ③ attendre le délai de 3 mois de préavis pour réaliser l'état des lieux de sortie et remettre vos clefs

La Sambrienne :

- ① réceptionne votre congé renon et vous envoie un accusé de réception
- ② vous contacte une semaine avant la fin du préavis pour fixer le rendez-vous d'état des lieux de sortie
- ③ calcule ensuite votre décompte de sortie et vous le fait parvenir à votre nouvelle adresse

Délai de préavis

- Avant de mettre fin à votre contrat de bail, vous devrez respecter un délai légal de préavis mentionné dans votre contrat de bail initialement loué. Celui-ci prend cours à partir du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel vous avez envoyé votre congé renon. Par exemple, pour un préavis de 3 mois, le congé renon envoyé le 15 mars, prendra effet le 01 avril et la fin du contrat de bail aura lieu le 30 juin qui suit. Anticipez donc votre départ.
- Le délai de préavis peut-être réduit, moyennant l'accord écrit de La Sambrienne, uniquement dans les cas repris sous le cadre 3 plus bas.
- Il est fortement recommandé d'envoyer le congé renon soit par lettre recommandée à la poste soit via l'outil DOCUPOST sur www.lasambrienne.be. De cette manière, vous avez la preuve de la date d'envoi.

Important

- Le loyer doit être payé jusqu'à la fin du contrat de bail.
- Le décompte de sortie sera envoyé à votre nouvelle adresse dans un délai moyen de 3 mois à dater de votre départ. Il est donc important de nous communiquer vos nouvelles coordonnées. Il tiendra compte, en fonction de votre cas, des retards et avances de loyer, de la garantie locative et des intérêts à rembourser, des frais de remise en état initial du logement et tout autre montant à payer et à rembourser.
- Si vous nous louez séparément un garage ou un emplacement de parking, le délai légal de préavis est d'un mois. Il vous est possible de coordonner la fin de la location avec celle du logement. Pour ce faire, il vous suffit de le renseigner sur votre congé renon.

Vous souhaitez remettre votre garage ?



Vous devez :

- ① envoyer votre congé renon à La Sambrienne
- ② remettre le garage dans son état initial
- ③ attendre le délai de 1 mois de préavis pour réaliser l'état des lieux de sortie et remettre vos clés

La Sambrienne :

- ① réceptionne votre congé renon et vous envoie un accusé de réception
- ② vous contacte une semaine avant la fin du préavis pour fixer le rendez-vous d'état des lieux de sortie
- ③ calcule ensuite votre décompte de sortie et vous le fait parvenir à votre adresse

Délai de préavis de 1 mois

- Avant de mettre fin à votre contrat de location, vous devrez respecter un délai légal de 1 mois de préavis à partir du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel vous avez envoyé votre congé renon. Par exemple, pour un congé renon envoyé le 15 mars, la fin du contrat de bail aura lieu le 30 avril qui suit.
- Il est fortement recommandé d'envoyer le congé renon soit par lettre recommandée à la poste soit via l'outil DOCUPOST sur www.lasambrienne.be. De cette manière, vous avez la preuve de la date d'envoi.

Comment nous renvoyer votre congé renon ?



Vous avez quatre possibilités :

site web

simple, rapide et sécurisé

via www.lasambrienne.be, DOCU POST
numérisez vos documents et renvoyez-les par internet



courrier

renvoyez votre congé renon par courrier à :

La Sambrienne
rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre



mail

renvoyez votre dossier par mail à :

location@lasambrienne.be



en nos bureaux

accessibles sans rendez-vous dans les limites de la
délivrance des tickets de gestion des files d'attente

Boulevard Jacques Bertrand 48 (5^{ème} étage) à 6000
Charleroi

Du lundi au jeudi : 8h30 – 11h30

RESERVE A LA SAMBRIENNE

Date de réception :

N° de locataire :

Formulaire de congé renon

① Veuillez compléter toutes les cases de ce formulaire, lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

1. Locataire(s)



Numéro de locataire

	Chef de ménage	Conjoint ou cohabitant
Nom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2. je quitte



Mon logement

Rue

Numéro / Boîte

Code postal Localité

Mon garage

Rue

Numéro / Boîte

Code postal Localité

① Veuillez préciser si vous souhaitez continuer la location d'un garage séparé.

3. Délai légal de préavis



Date d'envoi

Date de fin du préavis légal

4. Demande de réduction du délai



Date de fin du préavis souhaité

Si oui Documents à fournir

Vous intégrez un logement d'une société de logement de service public, du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ou de tout autre organisme à finalité sociale agréé par le Gouvernement

Copie du courrier de notification de l'attribution ou copie du contrat de bail signé

Vous avez acquis la propriété d'un logement vendu par la Sambrienne, une autre SLSP ou un privé

Copie de l'acte notarié signé ou du compromis de vente signé

Vous déménagez pour des raisons de cohésion social afin d'intégrer un logement décent compte tenu des caractéristiques techniques du logement actuellement occupé

Attestation d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation délivrée par l'administration communale

Vous déménagez pour des raisons de cohésion social afin de favoriser l'accès à la santé et au traitement des assuétudes par le suivi médical récurrent auprès d'un centre hospitalier

Attestation de votre médecin spécialisé

Vous déménagez pour des raisons de cohésion social afin de favoriser l'accès à la santé et au traitement des assuétudes suite à une hospitalisation et le fait que vous ne puissiez plus vivre seul, en toute autonomie

Attestation d'entrée en maison de repos

4. Signature(s)



Le(s) locataire (s) déclare(nt) résilier unilatéralement le(s) contrat(s) de bail conclu(s) avec La Sambrienne pour le(s) bien(s) renseigné(s) sous le cadre 2 et s'engage(nt) à le(s) rendre nettoyé(s) et libre(s) d'occupation pour, au plus tard, au terme du délai légal de 3 mois de préavis prenant cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel le congé renon est envoyé.

Signatures obligatoires précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Fait à

Date

Chef de ménage

Conjoint ou cohabitant

.....

.....

5. Nouvelles coordonnées



Nom

Prénom

Date naissance

E-mail

Téléphone

Rue

Numéro / Boîte

Code postal Localité

Numéro de compte en banque BE